

PRAYERS

The Order being read for the consideration of the Business of Supply;

Mr. Lewis, seconded by Mr. Nielsen, moved,—That this House condemns the Government for its failure to live up to the commitments made in the Speech from the Throne on April 14, 1980, and for its conscious disregard for the practices of Parliament and the Constitution of Canada, and urges the government to prorogue the current, unconstitutional Session of Parliament, convene a new Session, and outline its policies before Parliament in a Speech from the Throne.

And debate arising thereon;

Madam Speaker informed the House that the Clerk of the House had laid upon the Table the Four Hundred and Thirty-Second Report of the Clerk of Petitions, stating that he has examined the petition signed by residents of the Province of Alberta, concerning Bill C-671, An Act respecting the Execution of Clifford Robert Olson, presented by the honourable Member for Bow River (Mr. Taylor) on Friday, April 15, 1983, and finds that the petition meets the requirements of the Standing Orders as to form.

A petition was presented by the honourable Member for Skeena (Mr. Fulton).

Debate was resumed on the motion of Mr. Lewis, seconded by Mr. Nielsen,—That this House condemns the Government for its failure to live up to the commitments made in the Speech from the Throne on April 14, 1980, and for its conscious disregard for the practices of Parliament and the Constitution of Canada, and urges the government to prorogue the current, unconstitutional Session of Parliament, convene a new Session, and outline its policies before Parliament in a Speech from the Throne.

After further debate, in accordance with Standing Order 62(11), the proceedings expired.

(Proceedings on Adjournment Motion)

At 6.00 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 45(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 69(4)(b), membership of Committees was amended as follows:

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

M. Lewis, appuyé par M. Nielsen, propose,—Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir respecté les engagements pris dans le discours du Trône du 14 avril 1980 et d'avoir consciemment négligé de respecter les pratiques du Parlement et la Constitution du Canada, et qu'elle l'exorte de proroger la présente session non constitutionnelle, d'en convoquer une nouvelle et de définir ses politiques devant le Parlement dans un discours du Trône.

Il s'élève un débat;

Madame le Président fait savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le quatre cent trente-deuxième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par des résidents de la province de l'Alberta, concernant le projet de loi C-671, Loi concernant l'exécution de Clifford Robert Olson, présentée par l'honorable député de Bow River (M. Taylor) le vendredi 15 avril 1983, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

L'honorable député de Skeena (M. Fulton) présente une pétition.

Le débat reprend sur la motion de M. Lewis, appuyé par M. Nielsen,—Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir respecté les engagements pris dans le discours du Trône du 14 avril 1980 et d'avoir consciemment négligé de respecter les pratiques du Parlement et la Constitution du Canada, et qu'elle l'exorte de proroger la présente session non constitutionnelle, d'en convoquer une nouvelle et de définir ses politiques devant le Parlement dans un discours du Trône.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées conformément à l'article 62(11) du Règlement.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix-huit heures, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions de l'article 45(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 69(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit: